

La tournée

par Philippe NECTOUX

La tournée du groupe «fonctions non marchandes de la forêt méditerranéenne» a eu lieu dans le massif du Luberon. La matinée a été consacrée à la visite d'une propriété forestière privée sur la commune de Buoux, l'après-midi à la découverte de la forêt des cèdres et du plateau du petit Luberon.

Avant d'entamer ce compte rendu, nous tenons à remercier l'ensemble des personnes qui ont contribué à l'organisation de cette tournée et tout particulièrement MM. Magnin (Parc naturel régional du Luberon), Moutarde (Office national des forêts) et Roux (propriétaire forestier à Buoux) qui nous ont accueillis et accompagnés au cours de cette journée.

Une propriété forestière dans le Luberon

La matinée du 28 mai a donc été consacrée à la visite d'une propriété forestière privée, d'environ 600 hectares, située sur le flanc nord ouest du grand Luberon, aux confins de la combe de Lourmarin et du plateau des Claparèdes. Deux raisons principales ont motivé le choix de cette destination. Il s'agit en premier lieu d'une propriété familiale qui, bien que tirant son revenu principal de l'exploitation d'une carrière (la Roche d'Espeil), fait l'objet d'un projet de revalorisation forestière reposant, pour une large part, sur une démarche de «marchandisation» de fonctions non marchandes de la forêt. M. Roux (le propriétaire) est par ailleurs membre du réseau FORESTOUR animé par le Centre régional de la propriété forestière de la région PACA.

D'autre part cette propriété est située au cœur du Parc naturel régional

du Luberon, sa gestion et son aménagement se trouvent donc logiquement marqués par les contraintes et les opportunités propres à ce genre de situation.

Le projet de remise en valeur de la propriété forestière est construit autour des principales orientations suivantes :

1.- Exploitation des bois de feu : ce choix s'est logiquement imposé au propriétaire dans la mesure où la majeure partie de sa forêt est constituée de taillis de chênesverts. Pour leur exploitation, la solution de la réalisation des travaux en régie a été préférée à celle de la vente du bois sur pied.

2.- Sylvopastoralisme : Une bergerie est installée sur la propriété. Elle abrite un troupeau de 550 têtes de brebis. Le quart d'entre elles environ appartient au propriétaire et reste toute l'année sur la propriété. Les autres appartiennent à un berger qui dans le cadre d'un **contrat de fermage** exploite les ressources fourragères de l'espace boisé. Au delà de l'activité

d'élevage, ce qui est recherché, c'est aussi l'entretien d'un espace dont d'autres activités ont besoin pour pouvoir être développées sur la propriété.

3.- La chasse : actuellement la propriété est une réserve de chasse et de faune sauvage. M. Roux envisage l'éventualité de la création d'une chasse privée. Mais ce choix est délicat car il pourrait, d'une part, heurter les intérêts de ceux qui trouvaient dans cette réserve un outil précieux pour la gestion de la ressource cynégétique locale et, d'autre part, aller à l'encontre de certaines pratiques de chasse qui tendent à prendre quelques libertés avec le statut d'espace protégé que confère à la propriété son classement en réserve.

4.- L'accueil du public : plusieurs déclinaisons possibles de cette activité sont actuellement envisagées par le propriétaire : création d'un gîte ou d'un centre équestre, location de salles pour l'organisation de séminaires, mariages ... Bien entendu, pour favoriser le développement de ce type



Photo 1 : Exploitation du bois et entretien des paysages dans la propriété de M. Roux
Photo J.-P.C.



Photo 2 : Le sylvopastoralisme comme outil d'entretien des milieux et des paysages

Photo J.-P.C.

d'activités, M. Roux mise sur la forte valeur ajoutée que la renommée du Luberon est susceptible d'apporter aux prestations qui seront délivrées. La sauvegarde du cadre forestier est considérée comme un élément qui conditionne la viabilité de son projet. Les activités agricoles, sylvicoles et pastorales ont, dans son esprit, pour finalité première l'entretien de l'espace. Elles doivent permettre une circulation aisée sur la propriété (à pied, à cheval, à dos d'âne ...) et rendre possible l'accès aux points de vue les plus remarquables.

Ce projet met en lumière une fois de plus l'étroite imbrication qui existe entre une volonté de promouvoir une utilisation récréative de l'espace (chasse, paysage, sports équestres ...) et des activités forestières et agricoles. Les prélevements faits sur la ressource disponible, que ce soit pour la production de bois de feu ou de fourrage, demeurent en effet, à ce jour, un des moyens les moins coûteux de financer l'entretien de l'espace. La difficulté de l'exercice réside donc dans la recherche d'un compromis (l'élaboration d'un plan simple de gestion a été un des moyens de son expression) entre les stratégies des différents acteurs : le propriétaire qui entend valoriser au mieux son patrimoine, le berger qui souhaite voir se mettre en place les aménagements les plus pro-

pices au développement et à la rentabilité de son activité et le Parc naturel régional du Luberon soucieux de la durabilité des choix qui seront opérés.

La forêt de cèdres

La forêt de cèdres est située sur le plateau du petit Luberon (altitude moyenne : 650 m). Sa superficie est de 320 hectares qui se répartissent entre trois communes : Bonnieux, Lacoste et Ménerbes. Elle a le statut de forêt communale, bénéficie du régime forestier et, à ce titre, est gérée par l'Office national des forêts.

Sur les parcelles les plus anciennes, la futaie a plus de 130 ans d'âge, mais pour 70 hectares environ (soit 1/5 de la superficie totale) elle est constituée par des reboisements récents ; les moins anciens d'entre eux datent en effet d'une vingtaine d'années seulement.

Composée exclusivement de cèdres de l'Atlas algérien, elle se situe dans la classe de fertilité 3, entre la cédraie du Ventoux et celle de Cabrières d'Avignon. Son rendement moyen est d'environ 7 à 8 m³ à l'hectare/an.

Les interventions sylvicoles consistent essentiellement en des travaux de dépressage et d'éclaircies, et dans le suivi de placettes d'expérimentation.

Des coupes de bois y sont régulière-

ment effectuées mais les volumes prélevés restent modestes, de l'ordre de 150 à 200 m³ par an. Le nombre des exploitants et/ou scieurs susceptibles d'être intéressés par cette production sont peu nombreux et positionnés sur des segments de marché particulièrement étroits (commandes spécifiques pour des charpentes en cèdre, poutres apparentes et plus rarement menuiseries...).

Il est à noter également que, régulièrement aux mois de septembre et octobre, des pépiniéristes viennent dans le massif des cèdres pour y récolter des graines (peuplements classés).

Mais la forêt de cèdres se caractérise également - et principalement serait-on tenter d'ajouter - par le rôle récréatif qui lui est dévolu. Chaque année en effet ce sont entre 60 000 et 100 000 visiteurs qui y viennent. Bien que la problématique de l'accueil du public ne soit pas spécifiquement intégrée dans son plan de gestion, un sentier de découverte y a néanmoins été aménagé ainsi que des aires de stationnement. Des actions ont été menées pour essayer de mieux maîtriser la fréquentation du massif : un péage (plus ou moins licite) a été mis en place par la commune de Bonnieux sur la route d'accès à la cédraie (il a permis une forte diminution du vol dans les voitures en stationnement, les recettes, pour une partie, sont utilisées pour le ramassage des ordures) et la traversée du massif par la route des crêtes est interdite aux véhicules à moteur par l'arrêté préfectoral.

Le cas de la forêt des cèdres constitue une illustration particulièrement intéressante de la problématique des fonctions non marchandes des espaces boisés. La fonction récréative du site n'est plus à démontrer. Ici plus qu'ailleurs peut-être (massif des Calanques, montagne Sainte-Victoire...) c'est la dimension forestière du site qui fonde son attractivité. Dans la plaquette que le Parc naturel régional du Luberon consacre au cèdre, il est souligné que «grâce à son feuillage dense, ses sous-bois frais et tempérés [c'est] un lieu de prédilection pour les flâneries» [et que] «par sa forme majestueuse, ses couleurs variées, il compose des paysages d'une grande beauté».

D'autre part, le cèdre par sa présence centenaire a amélioré la qualité du sol et a favorisé l'instauration d'un micro climat tempéré et humide. Ainsi a pu se développer une végétation arbustive qu'on ne rencontre habituellement que dans des stations plus fraîches. Ceci étant, la richesse écologique la plus remarquable tient à la flore fongique que l'on y rencontre avec 350 espèces de champignons recensés. Protection et restauration des sols, contribution à la diversité biologique, accueil du public, on retrouve ici des éléments essentiels des fonctions non marchandes des espaces boisés.

Le problème posé par l'aménagement de la forêt des cèdres est assez singulier.

Voilà en effet une forêt, qui quelques 140 années, après avoir été créée de toutes pièces par l'administration forestière, à partir de graines récoltées dans l'atlas algérien, s'avère désormais :

- recueillir les faveurs du public,
- faire l'objet d'une appropriation forte de la part des habitants locaux,
- témoigner de remarquables capacités d'adaptation au milieu, comme en témoigne d'ailleurs la vigueur du processus de régénération naturelle à l'œuvre depuis l'incendie de 1952,
- contribuer à la biodiversité,
- être devenu un élément constitutif de l'identité du territoire local.

Pourtant, examiné à l'aune des préoccupations actuelles, un projet de cette nature ne manquerait pas, aujourd'hui, de susciter scepticisme et opposition : artificialisation du milieu, introduction d'essences exotiques, démarche volontariste de l'administration, enrésinement des massifs, monoculture du cèdre. L'accumulation d'autant de griefs le condamnerait sans doute inexorablement.

On constate, avec le recul, que dans le cadre de la cédraie du Luberon, la conjonction de ces éléments «désfavorables» n'a pas créé les préjudices qu'on serait volontiers tenté de lui attribuer aujourd'hui. Ces considérations éclairent, sous un jour particulier, les enjeux liés à la gestion et à l'aménagement du massif du petit Luberon et notamment ceux relatifs à la gestion et à l'aménagement de la



Photo 3 : Exploitation du bois dans la forêt de cèdres

Photo G.J.A.

forêt des cèdres. Les dispositifs en vigueur et les choix opérés par les gestionnaires (ONF, Parc naturel régional du Luberon, communes) permettent, aujourd'hui, de mettre l'accent sur la protection des milieux ouverts parce qu'ils sont facteurs de biodiversité et parce qu'ils contribuent au maintien de paysages remarquables. Ainsi, dans le cadre des mesures agri-environnementales, des conventions sont passées avec des éleveurs pour entretenir les paysages de pelouses. Des opérations de broyage ont eu lieu, d'autres sont programmées, pour maîtriser le développement du buis et de l'amélançier qui «menacent» l'ouverture des milieux. Dans certains secteurs, l'option sylvopastorale est aujourd'hui envisagée dans les taillis de chêne vert.

En ce qui concerne la forêt des cèdres, son rôle récréatif est réaffirmé. Elle constitue une zone dévolue à l'accueil du public, même si pour l'heure, son aménagement n'est pas encore explicitement conçu et réalisé à cette fin. Pour aller plus avant dans cette direction, il semble nécessaire que les principaux acteurs concernés (communes, ONF, Parc) se rapprochent autour d'un projet commun.

La gestion conduite actuellement vise principalement à l'amélioration

des peuplements (dépressoage, éclaircies, élagages : les bois d'éclaircies se vendent entre 80 et 100 Frs le m³, mais les exploitants scieurs regrettent une sylviculture plus intensive). Il n'est plus question, comme par le passé, de favoriser l'extension de la cédraie par des opérations de reboisement ou par des interventions destinées à faciliter sa régénération naturelle. En revanche la question de la maîtrise de son expansion spontanée ne manquera pas de se poser, dans la mesure où il est probable que dans un avenir proche le développement de la cédraie devienne incompatible avec l'objectif de protection des milieux ouverts que les gestionnaires se sont assigné.

Il s'agira alors de trouver les termes du compromis entre deux processus : celui de la dynamique naturelle de milieux jadis artificialisés (l'expansion de la forêt des cèdres) et celui de l'artificialisation des milieux naturels (le maintien de l'ouverture des milieux au nom de la protection de la biodiversité et des paysages). La question des fonctions non marchandes n'a pas fini d'alimenter la réflexion de tous ceux qui s'intéressent à la forêt méditerranéenne.